

Version: 2

Date de version: 05/01/2024

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

# Fiche de Données de Sécurité

# 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Huile essentielle de Menthe verte Maroc.

Référence : HEMTMAES.

Nom botanique: Mentha viridis L. (Syn: Mentha spicata L.).

Nom INCI: MENTHA VIRIDIS LEAF OIL (Syn: MENTHA SPICATA HERB OIL).

Numéro EINECS: 283-656-2.

Numéro CAS: 8008-79-5/84696-51-5.

Numéro FEMA : 3032. Numéro COE : 286.

Mode d'obtention : Distillation à la vapeur d'eau.

Partie utilisée: Parties aériennes.

Substance Naturelle Complexe (SNC 100% pure et naturelle).

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** : Ingrédient pour fragrances, arômes, cosmétiques, détergents, produits

detraitement de l'air, de biocides, produits lustrant et mélanges de cires.

**Utilisations contre indiquées** : Aucune donnée disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom : SAS GAROMA

Rue: 187 chemin de la cave

Code postal/Ville: 30580 Brouzet-lès-Alès

Pays: France:

Téléphone: +33 (0) 4 22 84 02 00 Site web: Www.belair.bio Email: Contact@belair.bio

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France:

33 (0)1 45 42 59 59.

# **2** Identification des dangers

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

#### **Identification des dangers:**

H304 Asp. Tox. 1 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315 Skin Irrit. 2 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Skin Sens. 1B Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Eye Irrit. 2 Provoque une sévère irritation des yeux



H410

Aquatic Chronic 1

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

# Étiquetage

Pictogrammes de danger

**\$** 

Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoque une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

### Mises en garde - Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur,	des surfaces chaudes,	des étincelles, des flamme	s nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

#### Mises en garde - Réponse

P301+P330+ EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P331

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+ EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### **Contient**

(R)-p-mentha-1,8-diene, cineole, caryophyllene, thuj-4(10)-ene

#### 2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB. Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

# **3** Composition/informations sur les composants

# 3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Substance		Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques		Classification		
d-p-mentha-1(6),8-dien-2-one							
N°CAS	99-49-0	45.0% ≤C≤ 70.0%		H317	Skin Sens. 1		
N°EC	202-759-5						
N°IDX	606-148-00-8						
Numéro							
d'enregistre							
ment							





dipentene				
N°CAS	138-86-3	10.0% ≤C≤ 25.0%	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	205-341-0	10.070 202 25.070	H315	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
N°IDX	601-029-00-7		H317	
Numéro	01-		H410	
d'enregistre	2120766421-		11410	Aquatic ellionic 1
ment	57-XXXX			
cineole	37-۸۸۸			
N°CAS	470-82-6	C≤ 6.0%	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	207-431-5	02 0.075	H317	•
N°IDX	207 101 3			5 56 25
Numéro	01-			
d'enregistre	2119967772-			
ment	24-XXXX			
	ethyleneocta-1,6-d	iene		
N°CAS	123-35-3	C≤ 5.0%	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	204-622-5	C3 3.070	H304	•
N°IDX	204-022-3		H315	•
	01		H317	
Numéro d'aprogistro	01-		H319	
d'enregistre	2119514321-		H400	*
ment	56-XXXX		H411	•
caryophyllene	<u> </u>		11411	. Aquatic Cironic 2
N°CAS	87-44-5	C≤ 4.0%	H304	Asp. Tox. 1
N°EC	201-746-1	02 11070	H317	-
N°IDX	2017401		11017	SKIII SCHSI 15
Numéro	01-			
d'enregistre	2120745237-			
ment	53-XXXX			
pin-2(3)-ene [				
N°CAS	80-56-8	C≤ 4.0%	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	201-291-9	C2 4.070	H302	•
N°IDX	201-291-9		H304	
Numéro	01-		H315	-
			H317	
d'enregistre	2119519223-		H319	
ment	49-XXXX		H400	•
			H410	-
(1R-cis)-2-met	:hyl-5-(1-methylyin	yl)cyclohex-2-en-1-ol	11710	
N°CAS	2102-59-2	C≤ 4.0%		
N°EC	218-270-5			
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				
L-menthan-3-	one	<u> </u>		
N°CAS	14073-97-3	0.1% ≤C≤ 3.0%	H315	Skin Irrit. 2
N°EC	237-926-1		H317	
N°IDX				
Numéro	01-			
d'enregistre	2119983789-			
ment	09-XXXX			
pin-2(10)-ene		1	l .	
N°CAS	127-91-3	C≤ 3.0%	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	204-872-5		H304	
N°IDX			H315	
Numéro	01-		H317	
d'enregistre	2119519230-			





ment	54-XXXX			
menthyl aceta	te			
N°CAS	16409-45-3	C≤ 3.0%	H411	Aquatic Chronic 2
N°EC	240-459-6			
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				
p-menth-4(8)-6	en-3-one			
N°CAS	89-82-7	C≤ 3.0%	H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	201-943-2			
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				
(E)-7,11-dimet	hyl-3-methylened	odeca-1,6,10-triene		
N°CAS	18794-84-8	C≤ 3.0%	H304	Asp. Tox. 1
N°EC	242-582-0			
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				
Cyclohexanone	e, 2-methyl-5-(1-m	ethylethenyl)-, (2R,5	6)-rel-	
N°CAS	3792-53-8	1.0% ≤C≤ 2.5%	-	
N°EC	609-490-6			
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				
	3.41dicvclopenten	e. decahvdro-3a-metl	nvl-6-methylene-1-(1-methy	lethyl)-, (1S,3aS,3bR,6aS,6bR)-
N°CAS	5208-59-3	0.5% ≤C≤ 2.0%		7,7, 2,22,2, 7,22,7,2, 7
N°EC	610-778-9			
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				
menthol			<b>_</b>	
N°CAS				
	89-78-1	C< 2.0%	H315	Skin Irrit. 2
N°FC	89-78-1 201-939-0	C≤ 2.0%	H315 H319	Skin Irrit. 2 Eve Irrit. 2
N°EC N°IDX	89-78-1 201-939-0	C≤ 2.0%	H315 H319	Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2
N°IDX	201-939-0	C≤ 2.0%		
N°IDX Numéro	201-939-0	C≤ 2.0%		
N°IDX Numéro d'enregistre	201-939-0 01- 2119456815-	C≤ 2.0%		
N°IDX Numéro d'enregistre ment	201-939-0 01- 2119456815- 30-XXXX	C≤ 2.0%		
N°IDX Numéro d'enregistre ment p-menth-1-en-	201-939-0 01- 2119456815- 30-XXXX <b>4-ol</b>		H319	Eye Irrit. 2
N°IDX Numéro d'enregistre ment p-menth-1-en- N°CAS	201-939-0 01- 2119456815- 30-XXXX <b>4-ol</b> 562-74-3	C≤ 2.0%	H319	Eye Irrit. 2  Acute Tox. 4 ORAL
N°IDX Numéro d'enregistre ment p-menth-1-en- N°CAS N°EC	201-939-0 01- 2119456815- 30-XXXX <b>4-ol</b>		H319  H302 H315	Eye Irrit. 2  Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2
N°IDX Numéro d'enregistre ment p-menth-1-en- N°CAS N°EC N°IDX	201-939-0  01- 2119456815- 30-XXXX <b>4-ol</b> 562-74-3 209-235-5		H319	Eye Irrit. 2  Acute Tox. 4 ORAL
N°IDX Numéro d'enregistre ment p-menth-1-en- N°CAS N°EC N°IDX Numéro	201-939-0  01- 2119456815- 30-XXXX  4-ol  562-74-3 209-235-5  01-		H319  H302 H315	Eye Irrit. 2  Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2
N°IDX Numéro d'enregistre ment p-menth-1-en- N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre	201-939-0  01- 2119456815- 30-XXXX <b>4-ol</b> 562-74-3 209-235-5  01- 2120748638-		H319  H302 H315	Eye Irrit. 2  Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2
N°IDX Numéro d'enregistre ment p-menth-1-en- N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	201-939-0  01- 2119456815- 30-XXXX  4-ol  562-74-3 209-235-5  01-		H319  H302 H315	Eye Irrit. 2  Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2
N°IDX Numéro d'enregistre ment p-menth-1-en- N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment isomenthone	201-939-0  01- 2119456815- 30-XXXX <b>4-ol</b> 562-74-3 209-235-5  01- 2120748638- 40-XXXX	C≤ 2.0%	H319 H302 H315 H319	Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2
N°IDX Numéro d'enregistre ment p-menth-1-en- N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment isomenthone N°CAS	201-939-0  01- 2119456815- 30-XXXX  4-ol  562-74-3 209-235-5  01- 2120748638- 40-XXXX		H319  H302 H315 H319	Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2 Skin Irrit. 2
N°IDX Numéro d'enregistre ment  p-menth-1-en- N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment isomenthone N°CAS N°CAS N°EC	201-939-0  01- 2119456815- 30-XXXX <b>4-ol</b> 562-74-3 209-235-5  01- 2120748638- 40-XXXX	C≤ 2.0%	H319 H302 H315 H319	Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2
N°IDX Numéro d'enregistre ment p-menth-1-en- N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment isomenthone N°CAS N°EC N°IDX	201-939-0  01- 2119456815- 30-XXXX  4-ol  562-74-3 209-235-5  01- 2120748638- 40-XXXX	C≤ 2.0%	H319  H302 H315 H319	Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2 Skin Irrit. 2
N°IDX Numéro d'enregistre ment  p-menth-1-en- N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment isomenthone N°CAS N°EC N°IDX Numéro	201-939-0  01- 2119456815- 30-XXXX  4-ol  562-74-3 209-235-5  01- 2120748638- 40-XXXX	C≤ 2.0%	H319  H302 H315 H319	Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2 Skin Irrit. 2
N°IDX Numéro d'enregistre ment p-menth-1-en- N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment isomenthone N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre d'enregistre	201-939-0  01- 2119456815- 30-XXXX  4-ol  562-74-3 209-235-5  01- 2120748638- 40-XXXX	C≤ 2.0%	H319  H302 H315 H319	Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2 Skin Irrit. 2
N°IDX Numéro d'enregistre ment  p-menth-1-en- N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment isomenthone N°CAS N°EC N°IDX Numéro	201-939-0  01- 2119456815- 30-XXXX  4-ol  562-74-3 209-235-5  01- 2120748638- 40-XXXX  491-07-6 207-727-4	C≤ 2.0%	H319  H302 H315 H319	Acute Tox. 4 ORAL Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2 Skin Irrit. 2





N°CAS	89-48-5	C≤ 2.0%		H411	Aquatic Chronic 2
N°EC	201-911-8	<u> </u>			
N°IDX					
Numéro	01-				
d'enregistre	2119983571-				
ment	30-XXXX				
4,5,6,7-tetrahy	dro-3,6-dimethylb	enzofuran			
N°CAS	494-90-6	C≤ 2.0%		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	207-795-5			H315	Skin Irrit. 2
N°IDX				H319	•
Numéro				H411	Aquatic Chronic 2
d'enregistre					
ment					
trans-menthor			ı	T	
N°CAS	89-80-5	C≤ 2.0%		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	201-941-1			H315	
N°IDX				H317	
Numéro	01-			H412	Aquatic Chronic 3
d'enregistre	2120741994-				
ment	43-XXXX			<u> </u>	
octan-3-ol	E00.00.0	C = 4 AC/		11245	Chin Innit 2
N°CAS	589-98-0	C≤ 1.4%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	209-667-4			H319	Eye Irrit. 2
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre ment					
	nethyl-5-/1-methyl	ethyl)bicyclo[3.1.0]h	evan-2-ol		
N°CAS	17699-16-0	C≤ 1.0%	Exall-2-01		
N°EC	241-703-4	C3 1.070			
N°IDX	241-703-4				
Numéro					
d'enregistre					
ment					
[No public or n	neaningful name is	available]	L		
N°CAS	23986-74-5	0.5% ≤C≤ 1.0%		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	639-624-9			H304	Asp. Tox. 1
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
thuj-4(10)-ene					
N°CAS	3387-41-5	0.5% ≤C≤ 1.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	222-212-4			H304	Asp. Tox. 1
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
p-mentha-1,3-		0.1.51	T		
N°CAS	99-86-5	C≤ 1.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	202-795-1			H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°IDX	601-095-00-7			H317	Skin Sens. 1B
Numéro	01-			H319	Eye Irrit. 2
d'enregistre	2120766853-			H411	Aquatic Chronic 2
ment	42-XXXX			<u> </u>	
p-cymene [1] N°CAS	99-87-6	C≤ 1.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	202-796-7	€≥ 1.0%		H304	Asp. Tox. 1
IN LC	ZUZ-13U-1		<u> </u>	11304	73P. 10V. I





1			T		
N°IDX	601-094-00-1			1315	Skin Irrit. 2
Numéro	01-			1319	Eye Irrit. 2
d'enregistre	2119956657-			1335	STOT SE 3 H335
ment	21-XXXX		F	1411	Aquatic Chronic 2
p-menth-1-en-		1			
N°CAS	98-55-5	C≤ 1.0%	F	1315	Skin Irrit. 2
N°EC	202-680-6		F	1319	Eye Irrit. 2
N°IDX					
Numéro	01-				
d'enregistre	2119980717-				
ment	23-XXXX				
p-mentha-1,4(	(8)-diene	•	<b></b>		
N°CAS	586-62-9	C≤ 1.0%	H	1226	Flam. Liq. 3
N°EC	209-578-0			1304	Asp. Tox. 1
N°IDX	200 07 0			1315	-
Numéro	01-			1317	
d'enregistre	2119982325-			1411	Aquatic Chronic 2
ment	32-XXXX				Aquatic cin cinc 2
linalool	JL-NAAA	1			
N°CAS	78-70-6	C≤ 1.0%	1.	1317	Skin Sens. 1B
		€ 1.0%		121/	JAIII JEIIS. ID
N°EC	201-134-4				
N°IDX	603-235-00-2				
Numéro	01-				
d'enregistre	2119474016-				
ment	42-XXXX				
eugenol		1	,		
N°CAS	97-53-0	C≤ 1.0%	H	1317	Skin Sens. 1B
N°EC	202-589-1		F	1319	Eye Irrit. 2
N°IDX					
Numéro	01-				
d'enregistre	2119971802-				
ment	33-XXXX				
citral					
N°CAS	5392-40-5	C≤ 1.0%	H	1315	Skin Irrit. 2
N°EC	226-394-6		F	1317	Skin Sens. 1
N°IDX	605-019-00-3				
Numéro	01-				
d'enregistre	2119462829-				
ment	23-XXXX				
		lethyl)bicyclo[3.1.0]h	exan-2-ol		
N°CAS	15537-55-0	C≤ 1.0%	CAGII E VI		
N°EC	239-584-9	C2 1.070			
N°IDX	233-304 <b>-</b> 3				
Numéro					
d'enregistre					
ment					
	nt-2-enylcyclopen		<u> </u>	1245	
N°CAS	488-10-8	C≤ 0.7%		1315	Skin Irrit. 2
N°EC	207-668-4			1319	Eye Irrit. 2
N°IDX					
Numéro	01-				
d'enregistre	2120229989-				
ment	35-XXXX				
$(1\alpha,2\beta,5\alpha)$ -2-n	methyl-5-(1-methy	lvinyl)cyclohexyl acet	ate		
N°CAS	20777-49-5	C≤ 0.6%			
N°EC	244-029-9				
N°IDX					
Numéro					
L		L	l		





d'enregistre					
ment					
	,8-dien-2-yl acetat	e			
N°CAS	97-42-7	C≤ 0.6%			
N°EC	202-580-2				
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
p-mentha-1,4-	diene				
N°CAS	99-85-4	C≤ 0.5%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	202-794-6			H304	Asp. Tox. 1
N°IDX				H411	-
Numéro	01-				•
d'enregistre	2120780478-				
ment	40-XXXX				
L-menthol					
N°CAS	2216-51-5	0.1% ≤C≤ 0.5%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	218-690-9			H319	Eye Irrit. 2
N°IDX					
Numéro	01-				
d'enregistre	2119458866-				
ment	21-XXXX				
		l-2,4-bis(1-methyleth	nenyl)-, (1S,2S,4R)-	1	
N°CAS	515-13-9	0.1% ≤C≤ 0.5%			
N°EC	610-676-4				
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
camphene		I			
N°CAS	79-92-5	0.1% ≤C≤ 0.5%		H228	Flam. Sol. 1
N°EC	201-234-8			H304	Asp. Tox. 1
N°IDX				H319	Eye Irrit. 2
Numéro	01-			H400	Aquatic Acute 1
d'enregistre	2119446293-			H410	Aquatic Chronic 1
ment	40-XXXX				•
		[4.4.0.02,7]dec-3-ene	<u> </u>	1	
N°CAS	3856-25-5	0.1% ≤C≤ 0.5%		H304	Asp. Tox. 1
N°EC	223-364-4	3.5.2.2.3.3.3			10 -
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
3-octyl acetate	<u> </u>	1		1	
N°CAS	4864-61-3	C≤ 0.5%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	225-471-1	3= 0.070			4 -
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
	methylcyclohex-2-	enone	1	1	
N°CAS	89-81-6	0.1% ≤C≤ 0.5%			
N°EC	201-942-7	112.0 202 0.070			
N°IDX	_01 572 /				
Numéro					
		1		1	
d'enregistre ment					





tetrahydro-α,	α,5-trimethyl-5-vin	ylfuran-2-methanol		
N°CAS	34995-77-2	0.1% ≤C≤ 0.5%	H30	2 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	252-312-3		H31	5 Skin Irrit. 2
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				
delta-cadinen	e	l l		
N°CAS	483-76-1	0.1% ≤C≤ 0.5%	H30	4 Asp. Tox. 1
N°EC			H31	
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				
octan-3-one		l l		
N°CAS	106-68-3	0.1% ≤C≤ 0.5%	H22	6 Flam. Liq. 3
N°EC	203-423-0		H31	
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				
	4aβ,7α,7aβ,7bα)]-α	decahydro-1,1,4,7-teti	ramethyl-1H-cycloprop[e	azulen-4-ol
N°CAS	552-02-3	C≤ 0.5%		
N°EC	209-003-3			
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				
phenylacetald	lehyde	l l		
N°CAS	122-78-1	C≤ 0.2%	H30	2 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	204-574-5		H31	
N°IDX			H31	7 Skin Sens. 1B
Numéro	01-		H31	
d'enregistre	2120766865-		H41	
ment	37-XXXX			•
3,7,7-trimethy	/lbicyclo[4.1.0]hep	t-3-ene		
N°CAS	13466-78-9	C≤ 0.2%	H22	6 Flam. Liq. 3
N°EC	236-719-3		H30	
N°IDX			H31	
Numéro	01-		H31	
d'enregistre	2119520252-		H41	
ment	55-XXXX			
oct-1-en-3-yl a		,	•	
N°CAS	2442-10-6	C≤ 0.2%	H30	2 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	219-474-7		H31	7 Skin Sens. 1
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				
(+)-neomenth	ol		1	
N°CAS	2216-52-6	0.05% ≤C≤ 0.1%	H31	5 Skin Irrit. 2
N°EC	218-691-4			
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				
	nylocta-1,3,6,-trien	e	I	
N°CAS	3338-55-4	0.05% ≤C≤ 0.1%	H22	6 Flam. Liq. 3
•			L	•





N°EC	222-081-3			H304	Asp. Tox. 1
N°IDX					·
Numéro					
d'enregistre					
ment					
			ne-5-oxatricyclo[8.2.		
N°CAS	1139-30-6	0.05% ≤C≤ 0.1%		H411	Aquatic Chronic 2
N°EC N°IDX	214-519-7				
Numéro					
d'enregistre					
ment					
humulene					
N°CAS	6753-98-6	0.05% ≤C≤ 0.1%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	229-816-7			H319	Eye Irrit. 2
N°IDX				H335	STOT SE 3 H335
Numéro					
d'enregistre					
ment	lanian al al 2 4 02 6	Thomtons			
N°CAS	Itricyclo[2.2.1.02,6 508-32-7	0.05% ≤C≤ 0.1%		H304	Asp. Tox. 1
N°EC	208-083-7	0.05% ≤C≤ 0.1%		П3U4	Asp. Tux. 1
N°IDX	200-003-7				
Numéro					
d'enregistre					
ment					
	ylocta-1,3,6-triene	!	·		
N°CAS	3779-61-1	C≤ 0.1%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	223-241-5			H315	Skin Irrit. 2
N°IDX				H319	Eye Irrit. 2
Numéro					
d'enregistre					
ment bornan-2-one	[1]				
N°CAS	76-22-2	C≤ 0.1%		H228	Flam. Sol. 2
N°EC	200-945-0	02 0.170		H332	
N°IDX	_000.00			H371	STOT SE 2
Numéro	01-				
d'enregistre	2119966156-				
ment	31-XXXX				
benzyl alcohol					
N°CAS	100-51-6	C≤ 0.1%		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	202-859-9			H319	•
N°IDX	603-057-00-5			H332	Acute Tox. 4 INHALATION
Numéro	01-				
d'enregistre ment	2119492630- 38-XXXX				
		vdro-2.5.5.8a-tetram	l nethyl-2H-1-benzopyr	an	
N°CAS	41678-32-4	C≤ 0.05%	and a second pyr		
N°EC	255-491-6				
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
Gamma cadine		0.10.050/	<u> </u>		
N°CAS	1460-97-5	C≤ 0.05%			
N°EC					
N°IDX					





Numéro					
d'enregistre					
ment					
p,α-dimethyls	tyrene				
N°CAS	1195-32-0	C≤ 0.05%		H304	Asp. Tox. 1
N°EC	214-795-9				
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
5-isopropyl-2-	methylbicyclo[3.1.	0]hex-2-ene			
N°CAS	2867-05-2	C≤ 0.05%		H226	•
N°EC	220-686-7			H317	Skin Sens. 1
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
isopulegol		T	<del>                                     </del>	Ī	
N°CAS	89-79-2	C≤ 0.05%		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	201-940-6			H315	Skin Irrit. 2
N°IDX				H319	Eye Irrit. 2
Numéro	01-				
d'enregistre	2119912164-				
ment	48-XXXX				
Epi-alpha-cadi		C < 0.0E0/			
N°CAS	5937-11-1	C≤ 0.05%			
N°EC					
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment	728 7ha\l_12 2 2 5	6 7 7a 7h-octahydro	 -1,1,4,7-tetramethyl-:	1H-cycle	onron[e]azulene
N°CAS	21747-46-6	C≤ 0.05%	-1,1,4,7-tetrametnyi-	тп-суск	oproplejazuierie
N°EC	244-565-3	C3 0.03/0			
N°IDX	244 303 3				
Numéro					
d'enregistre					
ment					
thymol		I	<u> </u>	1	
N°CAS	89-83-8	C≤ 0.05%		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	201-944-8	1 2 3 3 7 3		H314	Skin Corr. 1B
N°IDX	604-032-00-1			H411	
Numéro	01-				•
d'enregistre	2119511177-				
ment	46-XXXX				
		cyclohex-2-en-1-one			
N°CAS	491-09-8	C≤ 0.05%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	207-729-5			H319	Eye Irrit. 2
N°IDX				H335	STOT SE 3 H335
Numéro				H412	Aquatic Chronic 3
d'enregistre					
ment					
p-mentha-1,5-	-diene				
N°CAS	99-83-2	C≤ 0.05%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	202-792-5			H304	Asp. Tox. 1
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					



ment				
DL-borneol		1		
N°CAS	507-70-0	C≤ 0.05%	H228	Flam. Sol. 2
N°EC	208-080-0		H315	Skin Irrit. 2
N°IDX			H332	Acute Tox. 4 INHALATION
Numéro	01-		H371	STOT SE 2
d'enregistre	2120768418-			
ment	42-XXXX			
2-methyl-5-(1	-methylethyl)bicyc	lo[3.1.0]hexan-2-ol		
N°CAS	546-79-2	0.1% ≤C≤ 0.01%	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	208-911-7			
N°IDX				
Numéro				
d'enregistre				
ment				

<sup>[1]</sup> Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

#### Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

# 4 Premiers secours

# 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

Retirer la personne affectée de la zone dangereuse et l'allonger.

#### En cas d'inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Pas de réanimation bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un masque Ambu ou un respirateur.

Si la respiration est irrégulière ou interrompue, pratiquer la respiration artificielle.

#### Après contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Protéger l'œil intact.

# En cas d'ingestion :

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Protection des sauveteurs :

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.



# Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1 Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).

Sable

### Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

### Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

# 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Ventiler la zone concernée.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

#### Informations complémentaires

Pas de données disponibles



# 7 Manipulation et stockage

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Retirer les condensats de fumée périodiquement des hottes aspirantes, des conduits et autres surfaces (porter des vêtements de protection individuelle!) car il y a un risque d'incendie.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Tenir à l'écart des sources de chaleur (par exemple, des surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues.

Établir la mise à la terre des conteneurs, des appareillages, des pompes et des installations de ventilation.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

#### Dans les environs immédiats de la zone de travail, il faut :

Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

# Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles.

Conserver dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

#### Informations complémentaires sur les conditions de stockage :

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

# 8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

# 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle :

Pas de données disponibles

#### Valeurs limites biologiques:

Pas de données disponibles

# Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

#### Remarque:

Pas de données disponibles

### 8.2 Contrôles de l'exposition



#### Contrôles techniques appropriés :

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire appropriée :

Porter un équipement de protection oculaire.

Protections oculaires recommandées :

Lunettes.

Protection de la peau

Protection des mains :

Type de gants appropriés :

Porter des gants de protection.

Matériau approprié :

Caoutchouc butyle.

NBR (caoutchouc nitrile).

Mesures de protection des mains supplémentaires :

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.

N'utiliser les gants qu'une seule fois.

Remarque:

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent

être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances

dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques

auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent

être pris en considération.

Protection du corps :

Vêtement de protection approprié :

Blouse de laboratoire.

**Protection respiratoire** 

Protection respiratoire nécessaire :

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

Appareil de protection respiratoire :

Porter une protection respiratoire.

Remarque :

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors

de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un

appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE

doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Pas de données disponibles

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles



# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat physique** : Liquide

Couleur : Incolore À Jaune Verdâtre

Odeur : Fraîche, Aromatique, Herbacée, Mentholée

Pas de données disponibles
 Point de fusion/point de congélation
 Pas de données disponibles
 Point initial d'ébullition et intervalle
 Pas de données disponibles

d'ébullition

Point d'éclair : > 61°C

Inflammabilité: Pas de données disponiblesLimites supérieures/inférieures: Pas de données disponibles

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Pression de vapeur : Pas de données disponibles

Densité de vapeur : Pas de données disponibles

**Densité relative** : 0,91 - 0,94

Solubilité(s) : Insoluble Dans L'eau ; Soluble Dans Les Corps Gras Et Dans L'alcool

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable

(valeur log)

Température d'auto-inflammabilité: Pas de données disponiblesTempérature de décomposition: Pas de données disponibles

Viscosité cinématique : Non applicable

Solubilité dans d'autres solvants : Pas de données disponibles

Caractéristiques des particules : Non applicable

#### 9.2 Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

# 10 Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

#### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# 11 Informations toxicologiques



# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### **Toxicité orale aiguë:**

Le produit n'est pas classé.

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit est classé Eye Irrit. 2 selon le réglement de référence.

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### Sensibilisation de la peau:

Le produit est classé Skin Sens. 1B selon le réglement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Le produit n'est pas classé.

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Le produit n'est pas classé.

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### Cancérogenicité:

Le produit n'est pas classé.

**Substances:** 

Pas de données disponibles

# **Toxicité pour la reproduction :**

Le produit n'est pas classé.

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### Sensibilisation des voies respiratoires :

Le produit n'est pas classé.

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### Informations complémentaires :

Pas de données disponibles



# 12 Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Substances

Pas de données disponibles

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

#### **Substances:**

Pas de données disponibles

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

#### **Substances:**

Pas de données disponibles

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

#### **Substances:**

Pas de données disponibles

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

# Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

# 13 Considérations relatives à l'élimination

# 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination des produits/emballages :

#### Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

#### Options de traitement des déchets :

#### Élimination appropriée/Produit :

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

#### Élimination appropriée/Emballage:

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

#### Remarque:

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

### Informations complémentaires



Pas de données disponibles

# 14 Informations relatives au transport

		Transport terrestre (ADR/RID) :	Transport fluvial (ADN) :	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA- DGR) :
14.1	Numéro ONU:	3082	3082	3082	3082
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.			
14.3	Classe(s) de danger pour le transport:				
	Classe ou division:	9	9	9	9
	Étiquette (s) de danger :	<b></b>	<b>\$\langle\$</b>	<b></b>	
14.4	Groupe d'emballage :	III	III	III	III

# 14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Transport terrestre (ADR/RID):

Quantité limitée (LQ) :

5 L.

Catégorie de transport :

3.

**Transport fluvial (ADN):** 

Quantité limitée (LQ) :

5 L

**Transport maritime (IMDG):** 

Quantité limitée (LQ) :

5 L

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR):

Quantité limitée (LQ) :

5 L.

# 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement





Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

#### Législation européenne :

#### Autres réglementations (UE) :

La directive 2012/18/UE sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Seveso III-directive] :

#### Législation européenne :

CLP: Harmonised classification and labelling of hazardous substances (Annex VI, table 3.1)\_ATP 17:

Substance	CAS	EC
dipentene	138-86-3	205-341-0
p-mentha-1,3-diene	99-86-5	202-795-1
p-cymene	99-87-6	202-796-7

#### Directive n°648/2004 (Allergenic fragrance ingredients N°1223/2009):

Substance	CAS	EC
linalool	78-70-6	201-134-4
eugenol	97-53-0	202-589-1
citral	5392-40-5	226-394-6

### REACH: Annex XVII (Restrictions):

Substance	CAS	EC
dipentene	138-86-3	205-341-0
[No public or meaningful name is available]	23986-74-5	639-624-9

#### **Réglementations nationales :**

Occupational Exposure Limit Values (long term) - Belgium:

Substance	CAS	EC
pin-2(3)-ene	80-56-8	201-291-9
pin-2(10)-ene	127-91-3	204-872-5
p-mentha-1,3-diene	99-86-5	202-795-1
p-cymene	99-87-6	202-796-7
citral	5392-40-5	226-394-6
3,7,7-trimethylbicyclo[4.1.0]hept-3-ene	13466-78-9	236-719-3

#### Occupational Exposure Limit Values (long term) - Canada (Ontario) :

Substance	CAS	EC
pin-2(3)-ene	80-56-8	201-291-9
pin-2(10)-ene	127-91-3	204-872-5
citral	5392-40-5	226-394-6
3,7,7-trimethylbicyclo[4.1.0]hept-3-ene	13466-78-9	236-719-3

Occupational Exposure Limit Values (long term) - Switzerland :

Substance	CAS	EC	
-----------	-----	----	--





pin-2(3)-ene	80-56-8	201-291-9
pin-2(10)-ene	127-91-3	204-872-5
p-mentha-1,3-diene	99-86-5	202-795-1
p-menth-1-en-8-ol	98-55-5	202-680-6
3,7,7-trimethylbicyclo[4.1.0]hept-3-ene	13466-78-9	236-719-3

Occupational Exposure Limit Values (short term) - Switzerland:

Substance	CAS	EC
pin-2(3)-ene	80-56-8	201-291-9
pin-2(10)-ene	127-91-3	204-872-5
p-menth-1-en-8-ol	98-55-5	202-680-6
3,7,7-trimethylbicyclo[4.1.0]hept-3-ene	13466-78-9	236-719-3

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles

#### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# **16** Autres informations

### **Indication des changements**

Section 3 : Mise à jour des fourchettes de concentration.

Section 14: Mise à jour du numéro ONU.

### Légende des abréviations et acronymes

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA: International Air Transport Association.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD: Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC: Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB: substances très persistantes et très bioaccumulables.

#### Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

# Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008. Conforme à l'ATP 14, règlement (UE) n°2020/217.

# Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Flam. Sol. 1	Matière solide inflammable.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Skin Corr. 1B	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux



H332	Acute Tox. 4 INHALATION	Nocif par inhalation.
H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires
H371	STOT SE 2	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### **Conseils de formation**

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

# Informations complémentaires

Date de création : 05/01/2024 Date de version : 05/01/2024 Date d'impression : 05/01/2024

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.